

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail handicap dans le cadre de la réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID (SSC) du comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

La réunion s'est tenue le 12/01/2021 en visioconférence en présence de : Hinrich Lutjens (section 4), Simon Tricard (section 14), Dominique Weil (section 21), Emmanuelle Marie-Begue (CID 54), Laurent Loty (CR au Centre d'Étude de la Langue et des Littératures Françaises à Sorbonne Université), Céline Souchay (DR au Laboratoire de Psychologie et Neurocognition à Grenoble), Gineth Saracco (CSI INSU).

Membres du groupe de travail excusés : Raphael Granier (contacts CPCN, section 1), Vincent Jacques (section 3), Karine Loubière (section 10), Carine Van Heijenoort (section 16), Axel Lofberg (CID 50) et Anne-Véronique Morizur (Mission Insertion Handicap – MIH – de la DRH du CNRS).

1. PREPARATION DE L'ECHANGE AVEC LA DIRECTION DU CNRS

Préparation

Le groupe de travail estime important de présenter le fruit de ses quatre années de réflexion à la direction du CNRS, avant la fin de la mandature du CoNRS. Les sujets à aborder seront les suivants :

- Processus sélectifs : concours DR / promotions / PEDR
- Processus de recrutement des CR BOE
- Communication handicap

Ces trois points seront développés dans le compte-rendu de l'échange en question.

Personnes invitées

Il serait important de sensibiliser l'ensemble du directoire : Antoine Petit (président directeur général – PDG), Alain Schuhl (directeur général délégué à la science – DGDS), et Christophe Coudroy (directeur général délégué aux ressources – DGDR). Vu que la réunion des secrétaires scientifiques, au sein de laquelle se rattache ce groupe de travail, est une instance du CoNRS, il a été choisi d'inviter le DGDS en premier lieu, qui pourra être accompagné de Francesca Grassia (Secrétaire Générale du Comité National).

Personnes à avertir

Les différents acteurs qui ont interagi avec le groupe de travail seront bien entendu prévenus :

- Corinne Quilgars (SDS – MIH), Isabelle Longin (DRH adjointe)
- CoNRS : Francesca Grassia
- CRAC/RIBAC : Hélène Lebas (SDPC - CRAC) + Michèle Dassa (INSHS - RIBAC)

2. RAPPORT DE CONJONCTURE

Un paragraphe sur le handicap sera intégré dans le chapeau du rapport de conjoncture 2016-2021. Il comprendra un paragraphe d'introduction générale, suivi d'un paragraphe sur l'idée centrale pour

les sections : « assurer une progression de carrière équitable pour les personnes en situation de handicap ». Le texte proposé est le suivant :

Une situation de handicap peut survenir à n'importe quel âge, de façon progressive ou brutale, et concerne une part importante de la population. Au CNRS, on estime que plus de 10 % des agents sont concernés. Les handicaps sont extrêmement variés : moteurs, visuels, auditifs, mentaux, psychiques, ou maladies invalidantes (diabète, hépatites, maladies immunitaires, épilepsie, etc.). Dans le cadre de sa politique handicap, l'établissement a affiché une volonté forte de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels (chercheurs et ITA) en situation de handicap et propose des aides adaptées à chacun, soit en aménageant les postes de travail, soit en reclassant les agents en dernier recours. En 2019, le taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap s'élève à 5.23 % (pourcentage obtenu sur la base de déclarations) et se rapproche de la limite légale minimale établie à 6 %. Pour faciliter les politiques de recrutement et d'accompagnement tout au long de la carrière, des réseaux de correspondants handicap se mettent en place, notamment au sein des sections du Comité national, et au sein de laboratoires soutenus par certaines délégations régionales. Les pistes de réflexion actuelles se concentrent notamment sur deux objectifs : d'une part, assurer une progression de carrière équitable pour les personnels concernés ; d'autre part, améliorer leur intégration au sein des unités, en impliquant leur entourage professionnel, afin d'éviter toute pénalisation, de banaliser le handicap et de créer un environnement de travail serein accompagnant chacun dans sa différence.

Le Comité National participe au recrutement et au suivi de carrière des chercheurs. Dans le cadre de sa politique d'insertion en faveur des personnes en situation de handicap, le CNRS ouvre chaque année des possibilités de recrutement spécifique, dont les candidats sont évalués par le Comité National. En plus du recrutement, la question du maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap est cruciale, tout en leur permettant une évolution de carrière digne, ponctuée par des promotions. Or, un handicap peut engendrer une perte de temps substantielle, soit à cause d'arrêts maladie, soit au quotidien en raison de soins, besoin de repos, lenteur, fatigabilité, démarches administratives supplémentaires, etc. Cette perte de temps implique de facto une production scientifique quantitativement moins importante, qui se traduit, dans un contexte extrêmement compétitif, par un retard avéré des progressions de carrière. Des procédures spécifiques pourraient être envisagées pour les processus sélectifs (concours DR2, promotions, primes), ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans tous les cas, il est fondamental que, lors de l'évaluation des dossiers, les sections puissent prendre en considération les situations de handicap. Ceci permettrait de garantir une équité de traitement où l'évaluation de l'activité d'un chercheur tient compte des circonstances particulières personnelles, qu'il s'agisse d'interruptions d'activité, de travail à temps partiel ou de situation de handicap.

3. AUTRES POINTS ABORDES

Préparation d'une visio avec les correspondants handicaps des sections

Les correspondants handicaps des sections sont sous sollicités actuellement, mais seront officialisés à la prochaine mandature ; il est prévu d'organiser une visioconférence avec ceux qui le souhaitent, pour :

- Faire part de leurs retours d'expérience s'il y en a,
- Suggérer des propositions à faire remonter aux services qui rédigeront leur lettre de mission.

Retour sur la discussion avec Francesca Grassia (v. compte-rendu de la réunion du 09/11/20)

- Trame rapport d'activité : 7^{ème} partie Informations complémentaires

- Correspondants handicap des sections
- Lien avec la nouvelle mandature
- Sensibilisation des sections qui recrutent, et les autres (évaluation, promotion)

Lettre de diffusion à tous les personnels

Le groupe de travail proposera une ébauche de lettre d'information à tous les personnels du CNRS, afin de promouvoir la politique handicap de l'établissement. Elle détaillerait entre autres les acteurs impliqués (médecins du travail et assistantes sociales des délégations), et l'intérêt de faire reconnaître son handicap. Un moyen de diffusion pourrait être de joindre ce courrier aux bulletins de salaire, afin de toucher un plus grand nombre.

Aspects juridiques

L'idée a été évoquée d'inviter un juriste du CNRS lors d'une réunion ultérieure. En effet, les procédures mises en place au CNRS sont systématiquement validées par des juristes. Dans le but de prévenir tout type de recours, certains éléments qui peuvent paraître importants pour le bon déroulé des débats, notamment pour les concours ou les promotions, sont parfois enlevés des affichages officiels. Il pourrait donc être intéressant de s'approprier les aspects juridiques importants dans le cadre de la prise en compte du handicap, et de trouver les formulations adéquates pour faire passer les messages importants de façon officielle.

4. POINTS NON ABORDES

- Nouvelles institutionnelles : FIPHFP, plan d'action 2020-2023, etc.
- Outils d'échange : liste mail, espace Slack, etc.
- Benchmarking : prise en charge dans d'autres institutions, dans les universités à l'étranger ?
- Visio et télétravail avec un handicap
- Communication : CS, CSI, conseil de direction, nouveaux entrants, nouvelle mandature du CoNRS
- Evaluation des labos (HCERES, CoNRS) : mention du handicap
- Handicap d'un proche, d'un enfant à charge